

Ecoles : et si on fermait les rues aux heures de pointe ?

Interdire l'accès des rues longeant les écoles aux voitures et motos en heures de pointe pour assurer la sécurité des écoliers. Une proposition analysée aujourd'hui.

• **Caroline FIXELLES**

Fermer temporairement les rues longeant les écoles à la circulation des véhicules motorisés aux heures de pointe. Et ce, pour garantir la sécurité des enfants et des parents qui se dirigent vers l'école ou en sortent.

C'est une proposition d'une députée N-VA, Daphné Dumery, co-signée par un député CD&V, Jef Van den Bergh, et qui arrive sur la table de la commission Infrastructure ce mercredi à la Chambre.

« Dans une vingtaine de communes et villes en Flandre, ce système existe déjà, explique Daphné Dumery. La rue dans laquelle se trouve une école est alors fermée deux fois par jour, entre une demi-heure et une heure, pour la circulation motorisée. Mais le Code de la route ne prévoit pas de fondement légal pour cet aménagement. »

La députée espère y remédier en

inscrivant le concept de « rue scolaire » dans le Code de la route. « Cette pratique a permis d'améliorer considérablement la sécurité routière à plusieurs endroits, principalement pour les piétons et les cyclistes mineurs. » Des barrières mobiles sont alors disposées aux accès de la rue, avec le signal « accès interdit » et un panneau portant la mention « rue scolaire ».

Des exceptions

« Selon l'endroit et le contexte, l'aménagement d'une rue scolaire peut être une mesure plus efficace que la limitation de la vitesse à 30 km/h, dont on sait qu'elle est difficile à respecter en pratique, décrit la proposition. Mais la création d'une rue scolaire ne doit pas nécessairement se répercuter sur les limitations de vitesse. »

La proposition prévoit toutefois que les habitants de ces rues, les véhicules prioritaires en mission urgente et les conducteurs ayant une autorisation écrite pourront les emprunter mais « au pas ». La question de l'opportunité de la transformation d'une rue en « rue scolaire » est enfin laissée à l'appréciation du gestionnaire de voirie (les communes, etc.).

« Pas toujours possible »

Pourquoi pas, dit-on du côté de l'institut Vias, ex-Institut belge pour la sécurité routière (IBSR).

« Cela peut être positif, juge le porte-parole Benoît Godart. Mais il faut savoir que 5 % des enfants accidentés sur le trajet scolaire le sont aux abords des écoles. L'environnement immédiat des écoles est donc relativement sûr. Et puis, beaucoup d'écoles se situent sur des voiries de transit et pas forcément sur des voiries locales. »

Par ailleurs, la signalisation routière permet déjà certains aménagements. « À Mouscron par exemple, on change le sens unique devant une école le matin et le soir. »

Quelles solutions alors pour assurer la sécurité des écoliers ? « La rue scolaire, pourquoi pas dans certains cas, comme les écoles sur des voiries locales, où il y a un problème de sécurité et de mobilité le matin et le soir, affirme Benoît Godart. Mais ce n'est pas suffisant. Il peut être utile d'élargir la zone 30 à 300 mètres, au lieu de 100 mètres aujourd'hui. Beaucoup d'accidents se déroulent en effet dans la zone comprise entre la zone 30 et 300 m autour de l'école. Il faut aussi aménager les zones 30 afin qu'il soit physiquement impossible de dépasser la limitation de vitesse. »

Il reviendra donc aux communes d'analyser la possibilité au cas par cas. « Et sous conditions, note le porte-parole. Des places de parking devront être disponibles un peu plus loin de l'école, par exemple. Ou il faudra en prévoir. Ce qui ne se fera pas en un coup de baguette magique. » ■

LES CHIFFRES

Une étude de l'institut Vias, sur 2 300 accidents impliquant des enfants sur le trajet de l'école, donne les conclusions suivantes :

5 % Seulement 5 % des enfants impliqués dans un accident sur le trajet de

l'école ont été dans la zone 30 aux abords immédiats de l'établissement scolaire. « L'environnement immédiat des écoles est donc relativement sûr », indique Vias.

75 % En revanche, près de 75 % des enfants accidentés sur le trajet de l'école le sont dans une zone comprise entre la zone 30

et 300 m autour des établissements scolaires. « Ceci pourrait s'expliquer par une baisse de vigilance des usagers malgré une présence encore massive d'enfants », affirme Vias.

46 % des enfants impliqués dans un accident sur le chemin de l'école étaient passagers de voiture, 33 % étaient piétons et 21 % cyclistes.

75 ans l'âge moyen des enfants impliqués dans un accident sur le trajet de l'école est de 75 ans. Il y a deux fois plus d'enfants de 11 ans victimes d'un accident sur le chemin de l'école que d'enfants de 3 ans. « Ceci s'explique notamment par un accroissement de l'autonomie des enfants », dit Vias.